

des moines, allaient frapper à la porte du prieur, réclamant l'honneur de monter sur le bûcher (1).

Savonarole mettait une condition à ce duel en plein feu : c'est que ses adversaires, ceux de Rome surtout, déclareraient prendre pour second le franciscain ou tout autre moine. La condition acceptée, il était prêt à tenter l'expérience, à s'asseoir dans la fournaise ardente comme Sidrac, Misach et Abdenago, certain qu'il en sortirait vivant sous le bouclier, non pas de ses mérites, mais de la providence divine (2).

Dn reste, il indiquait un autre moyen pour discerner le véritable serviteur de Dieu : c'était de ressusciter un mort. Le comte de la Mirandole, certain qu'une tombe allait s'ouvrir, demandait sérieusement à Savonarole de dire à Jean Pic, décédé quelque temps auparavant : Lève-toi et marche (3).

Le feu fut préféré. Dominique de Pescia tenait à jouer le premier rôle dans ce drame funèbre : Savonarole dut céder. François de la Pouille, qui n'acceptait pour second que le prieur, retira sa parole et fut remplacé par André Rondinelli. Qu'on ne s'inquiète pas : André était une âme d'un merveilleux courage, car il savait le sort qui l'attendait. « Je brûlerai, disait-il ; mais qu'importe, si je

(1) Del Rosso, l'Osservatore fiorentino, t. III, p. 17. — Essendosi offerti unitamente tutti i miei fratelli che sono circa 300, et molti altri religiosi de' quali ho la sottoscrizione, e similmente molti preti secolari, molti cittadini, tutte le monache nostre, molte cittadine e fanciulle. — Burchard, Diarium, p. 45 et seq.

(2) E però io mi son offerto e mi offerisco di nuovo di far io proprio isperienza, ogni volta che gli avversarii di quella nostra dottrina, e massime quei di Roma e lor aderenti, vogliano commettere la causa in questo padre o in altri, e mi confido nel nostro Salvatore Gesù Christo, e non dubito punto ch' io andrò per il fuoco come fece Sidrac, Misach et Abdenago nella fornace ardente, non per miei meriti o virtù, ma per virtù di Dio, il quale vorrà confirmare la sua verità et manifestare la sua gloria in questo mondo. — Burch., p. 45 et seq.

(3) Razzi, Mss. Bibl. du grand-duc.

sauve les âmes qu'a séduites la parole du dominicain (1)? »

Voici quelles étaient les thèses posées par Savonarole, et dont la flamme devait prouver la vérité ou le mensonge :

L'Église de Dieu a besoin de réforme.

Elle sera fustigée.

Elle sera renouvelée.

Florence sera fustigée et renouvelée.

Les infidèles se convertiront.

La conversion approche.

L'excommunication de Jérôme est nulle (2).

Le peuple, qui se faisait un jeu d'assister à un jugement de Dieu, car c'était Dieu lui-même qu'on mettait en cause, n'avait qu'une peur, c'était que la seigneurie refusât l'épreuve ; mais elle l'accepta, et nomma quatre commissaires pour la représenter à l'expérience : Jacques Salviati et Alex. Acciaiuoli, du parti de Savonarole ; Pierre Alberti et Benoît Nerli, du parti de Rondinelli. La seigneurie consentait à l'épreuve pour se débarrasser de Savonarole, si le dominicain mourait dans les flammes, ou pour avoir raison du pape et crier au miracle, si la flamme l'épargnait. Lors de cette judaïque décision, dit Burlamacchi, Savonarole aperçut le démon au palais de la seigneurie. Le 7 avril fut choisi pour le jour de l'épreuve, la place du Palais pour le lieu du sacrifice, et Rondinelli le franciscain et Dominique de Pescia le dominicain pour champions. Des deux côtés, dans les couvents de Saint-Marc et de Saint-François, les pauvres moines, à genoux matin et soir, demandaient à Dieu de changer en douce rosée ces flammes qu'un de leurs frères allait défier.

Mais, pour Florence la païenne, c'était un spectacle qui lui donnerait des émotions nouvelles, que cette vaste fournaise où s'apprétaient à descendre des moines noirs et des

(1) Bench' io creda ardere, ma per salute dell' anime son molto contento ch' ardi. — Burch., p. 48.

(2) Burchard, p. 46. — Carle, p. 298.

moines blancs. Avant l'épreuve, il est certain que ses sympathies étaient pour la robe des dominicains. Donc le peuple, jeunes et vieux, femmes et enfants, était avant l'aube du jour à son poste, huché sur les toits, grimpé sur les cheminées, suspendu sur la plate-forme des fenêtres, collé à quelques colonnes, afin de ne perdre aucun incident de cette tragédie qui devait finir par un peu de cendres; car il comptait bien sur la combustion au moins de l'un des deux rivaux.

Les ouvriers travaillaient depuis deux jours au théâtre funèbre : par ordre de la seigneurie, ils avaient construit, sur la place du Palais, une plate-forme haute de quatre brasses, large de six, longue de quarante, qu'ils avaient pavée en briques et recouverte de matières (1) enduites de poix, de soufre, d'huile et de résine. En avant du bûcher étaient deux loges, l'une pour les frères, l'autre pour la seigneurie, communiquant de l'une à l'autre par un couloir. A l'heure convenue, le frère Rondinelli vint avec un de ses compagnons s'asseoir sur le tabouret qui leur avait été désigné (2); puis on vit descendre du palais les seigneurs, juges du tournoi, qui prirent place dans la loge réservée. Bientôt on entendit le bruit de voix d'hommes blancs chantant en chœur le psaume *Easurgat Dominus*, magnifique insulte qu'ils jetaient en passant aux arrabiati. Le cortège s'avancait lentement, précédé de Dominique de Pescia, qui portait un crucifix à la main, et de Jérôme Savonarole, qui tenait une boîte d'argent où reposait la sainte eucharistie. Il y eut en ce moment, parmi les spectateurs, un silence d'angoisse.

André Rondinelli se leva, et s'adressant à la seigneurie : « Magnifiques seigneurs, dit-il, me voici prêt, comme je l'ai promis, à entrer dans les flammes qui me dévoreront,

(1) Razzi; Mss.

(2) Nardi, l. c., p. 75. — Nerli, l. c., p. 78. — Raynaldus, ad annum 1498.

pécheur que je suis; mais je vous en prie, quand mon corps aura brûlé, que frère Dominique ne chante pas victoire, mais qu'il entre aussi dans la fournaise. Si le feu l'épargne, qu'il soit proclamé vainqueur; *alios non* (1). »

Les juges se consultèrent et répondirent à Rondinelli qu'il serait fait comme il le demandait.

Mais comme quelques-uns des magistrats craignaient que, sous la robe des moines, on n'eût pu cacher quelque charme qui les préservât des flammes, on apporta deux robes dont devaient se revêtir les frères (2).

Le franciscain ne fit aucune difficulté de changer de vêtement; le dominicain tenait à conserver le sien.

« Qu'à cela ne tienne, » dit Rondinelli à Dominique en souriant : « Votre robe est de bure, elle brûlera comme le corps. »

Le dominicain gardait dans sa main le crucifix : on voulut qu'il le quittât; il s'y refusa.

Les juges se consultèrent.

« Qu'il le garde, » dit le franciscain impatient; « il est de bois, il brûlera comme la robe et le corps. »

Dominique prit alors des mains de Savonarole la boîte d'argent.

Mais André l'arrêta, en disant que la combustion de la sainte hostie pourrait scandaliser les faibles (3).

La seigneurie tout entière, et ce qui se trouvait là de prêtres et de dignitaires de l'Église, criaient : « Il y aurait scandale, profanation; point d'hostie. » Savonarole résistait, et déclarait que Dominique n'entrerait point dans le feu sans les divines espèces.

Le peuple, impatient, commençait à murmurer; des groupes se rompirent, et vinrent heurter le banc de la sei-

(1) Burchard, excerpta ex Diario, p. 46 et suiv.

(2) Burchard, *ibid.*

(3) Ne seguirebbe gran cagione di scandalizzare le menti degli uomini deboli e ignorant. — Nardi, l. c., p. 75.

gneurie : gestes, paroles, figure, tout exprimait la menace. Alors Salviati, tirant son épée, et traçant un cercle autour de Savonarole, jura de tuer quiconque oserait toucher au moine : la foule s'arrêta en grondant. Heureusement Dieu fit son miracle : par un temps clair et serein, un orage épouvantable, accompagné d'éclairs et de tonnerre, éclata sur Florence, et la flamme du bûcher s'éteignit sous une pluie abondante (1).

Le ciel n'avait pas voulu que l'homme lui fit violence.

Arrêtons-nous ici un moment pour saluer Rondinelli. L'historien, qui ne doit faire acception pas plus de couleur que de personne, a besoin de déclarer que frère André, ce jour-là, fut digne de la robe qu'il portait.

Désormais la cause de Savonarole était perdue : il ne pouvait plus compter sur les sympathies du peuple florentin, qui, au lieu de ces prodiges qu'on lui promettait depuis si longtemps, n'avait été témoin que d'une misérable comédie dont quelques gouttes de pluie avaient mis en fuite les acteurs : il faut avouer que la déception était grande.

Ce qu'il lui faut à ce peuple, c'est un drame, et il l'aura le lendemain dimanche, où tous les moines sont au cloître à prier. Le trouble commença à la cathédrale, après vêpres. « Aux armes! crie-t-on, à Saint-Marc! » Les magistrats, émus de pitié, et se rappelant tout ce que Florence devait à Savonarole, voulurent l'arracher à la fureur populaire, en le forçant de quitter le couvent; mais la foule entourait le monastère, demandant qu'on lui livrât le prieur, mort ou vivant. Pendant que la voix du peuple grondait ainsi, Savonarole, impassible, les saintes reliques en main, faisait processionnellement le tour de l'intérieur du cloître, et venait ensuite s'agenouiller au pied des autels. En ce moment, la cloche de Saint-Marc sonna pour appeler du secours (2) : cet appel fut entendu.

(1) Nardi, l. c., p. 75. — Burchard. — Burlamacchi.

(2) Mss. fl., Magl. cl. XXV. cod. 197.

Un grand nombre d'hommes courageux, entre autres Valori, s'introduisirent dans le couvent pour porter secours aux frères, quand un ordre de la seigneurie enjoignit aux séculiers d'en sortir sur-le-champ. Valori obéit; il gagnait son habitation, lorsqu'il fut reconnu par quelques parents ou amis de Tornabuoni : Luc Pitti et Vincent Ridolfi, qui se mirent à crier : A l'assassin! en dégainant l'épée; et Valori tomba mort sur les marches extérieures de San Brocolo (Procolo). Les apologistes de Savonarole ont raison de déplorer l'assassinat de Valori, noble et pieux vieillard, victime de son dévouement héroïque; mais pourquoi restent-ils froids ou muets quand la mère du malheureux jeune homme vient se jeter aux pieds de Valori (1), non pas pour implorer un pardon, mais pour demander que la voix de son enfant soit, comme le veut la loi, entendue au conseil général, et que Valori la repousse sans pitié? Sang pour sang, telle est la loi monstrueuse des partis. C'était un jeune homme de cœur que Tornabuoni, qui, lui aussi, était resté fidèle au malheur, qu'il avait appris à vénérer à l'école de Politien, son ami et presque son maître.

Le sang est de la nature du vin, il porte au cerveau. Aux assassins de Valori il fallait d'autres têtes; ils étaient retournés en chercher au couvent. Les portes du monastère furent bientôt attaquées et brûlées; le peuple, à l'aide d'échelles, escalada les murs. Les frères, abandonnés, prirent le parti de se défendre; mais ils ne savaient pas aussi bien manier l'épée que la prière. S'ils eussent suivi les conseils de Savonarole, ils seraient morts à leur poste, au pied de quelque crucifix, d'une image de la Vierge, ou du grand saint patron du monastère; mais Dominique de Pescia, à ses frères accourus pour lui demander s'il fallait qu'on fit usage des armes, avait répondu : « Défendez-vous (2). »

(1) Nardi, l. c., p. 77. — Nestor, l. c., 114-15. — Varchi, *Storie fiorentine*, p. 18-87.

(2) Del solo fra Domenica da Pescia si legge che ad alcuni quali do-

Dominique regardait les assaillants comme des assassins, et il avait raison : on se battit pendant plusieurs heures.

Parmi ceux qui avaient répondu à la cloche d'alarme de Saint-Marc pour voler au secours de Savonarole, était un jeune artiste, peintre de son état, qui s'appelait Baccio della Porta, parce qu'il travaillait dans un atelier situé près de la porte Saint-Pierre Gattolini. Il était armé de toutes pièces comme un véritable chevalier, prêt à donner son sang pour le frère Jérôme, qu'il révérait comme un saint : mais, quand il entendit le bruit des détonations, il eut peur, s'agenouilla, et fit vœu, si Dieu lui conservait la vie, de prendre l'habit de dominicain. Le ciel l'entendit et l'exauça, et Baccio della Porta revêtit bientôt la robe blanche, et devint le premier coloriste de son siècle (1).

Cependant Savonarole, la tête couverte de son capuchon, les mains jointes, priait, avec Dominique de Pescia, dans la salle de la bibliothèque, où ils s'étaient réfugiés, quand la porte s'ouvrit. Trois commissaires délégués par la seigneurie venaient leur intimer l'ordre de les suivre.

Ils obéirent. A la porte extérieure du couvent étaient deux compagnies armées de piques et de lances, qui devaient les conduire au palais et les protéger contre les insultes de la populace.

Ils avaient besoin de cette protection armée, car le peuple faisait entendre sur leur passage des cris de mort : les deux prisonniers continuaient de prier.

A dix heures du soir, le silence le plus complet régnait dans le couvent : les frères avaient balayé le sang qui souillait les dalles intérieures, et, après s'être recommandés à Dieu, étaient allés se coucher. Le père Sylvestre Maruffi s'était caché pendant l'attaque du monastère. Quand il sortit de sa

mandavano se doveasi far uso delle armi contra nemici, rispondesse : Difendetevi. — Istoria dell' arcivescovo S. Antonino, coll' apologia di Girol. Savonarola, di Gugl. Bartoli, domen., in Firenze, 1784, in-4°, p. 384. — Burlamacchi, l. c., p. 137.

(1) Vasari, Vita di F. Bartolommeo di San Marco, t. I, p. 476-477.

cache, et qu'il apprit que Savonarole n'était plus au monastère : « Et moi aussi, dit-il, je veux être de la fête ; » et il alla se constituer prisonnier : âme candide qui croyait à Savonarole comme à un saint, et voulait monter au ciel avec lui ; car c'était le martyre qu'il cherchait.

Le lundi saint 1498, commença l'interrogatoire des accusés, en présence de douze examinateurs. On dit qu'au premier tour de corde, Savonarole sentit son courage faiblir (1), et qu'il fit les plus complets aveux, qu'on recueillit soigneusement pour montrer aux incrédules que Florence avait été le jouet d'un faux prophète. Ambroise Catharin, dominicain, et depuis évêque, dit avoir vu de ses yeux cette confession signée de la main même du frère ; il donne jusqu'à la formule dont le prisonnier s'était servi (2). Ce n'est pas la première fois, du reste, qu'une âme qui accepterait sans sourciller le feu ou l'épée comme juges de la vérité de sa doctrine, aurait pâli devant quelques liens destinés à lui briser les membres.

On n'a rien dit de plus beau contre la torture que les trois mots de l'évêque Scanarolo : *Torquere est extorquere* (3).

Les commissaires avaient été pris dans les divers pouvoirs du gouvernement : dans les gonfaloniers de la compagnie du peuple, on citait Charles Canigiani et Gianozzo Manetti ; parmi les douze *buoni uomini*, Jean-Ant. Ganacci et Bernard Brunetti ; parmi les dix *nuovi di libertà e pace*, Pierre degli Alberti et Ben. di Tanai de' Nerli ; parmi les huit *nuovi*,

(1) Ma alla fine come fu manomesso, al primo tratto di corda cedè ed avvili di tal maniera... — Nerli, l. c., p. 80.

(2) Io fra Hieronimo di Nicolò Savonarola da Ferrara, dell' ordine de' predicatori, sponte confesso esser vero quanto di sopra è scritto nella presente carta, ed altre venti tre scritte d'una mano, e in fede di ciò mi sono sottoscritto di mia propria mano. — Discorso del Rev. Frate Ambrogio Catharino, etc., p. 49.

(3) Joannis Baptistæ Scanaroli Mutinensis, Sidoniorum episcopi, De visitatione carceratorum, libri tres, in-fol.

Dozzo d'Agnolo Spini. Il y avait deux chanoines de la cathédrale, Simon Rucellai et Th. Arnoldi (1). De ces juges, quelques-uns étaient des hommes de probité, comme les deux chanoines; d'autres des hommes de désordre, comme Bernardo Brunetti; d'autres des ennemis jurés du frère, comme Tanai de Nerli (2).

Le 19 avril, l'instruction terminée, les accusés comparurent, pour entendre la lecture du procès, devant une assemblée formée des juges, des vicaires généraux de l'archevêque de Florence, de plusieurs chanoines de la cathédrale (3), des principaux citoyens de la cité et de six religieux de Saint-Marc. La lecture achevée, Cioni, notaire public, demanda à Savonarole si tout ce qu'il venait d'entendre était vrai: « Ce que j'ai écrit, répondit le frère, est vrai. » On ne put en obtenir d'autre réponse. Les six religieux de Saint-Marc signèrent le procès-verbal. On reconduisit les accusés en prison, et le soir même la sentence fut rendue.

Lestrois frères étaient condamnés à mort: sentence inique, s'il faut en croire les apologistes de Savonarole; sentence rigoureuse, mais juste, s'il faut ajouter foi au témoignage de ses adversaires. Et parmi ceux qui condamnent ou absolvent sa mémoire, il est des noms chers à la religion (4).

On vint annoncer aux condamnés qu'ils eussent à se préparer à mourir; la veille de l'Ascension était fixée pour le

(1) Ambrogio Catharino, l. c. — Carlef, p. 312. — Burlam.

(2) Del Rosso, l'Osservatore fiorentino, t. III, p. 21.

(3) Mss. de la Magliabecchiana.

(4) *Justi rerum observatores Hieronymi mortem, non ob hæresim quòd se prophetam falsò jactarit, sed solius politicæ ratione illi inflictam censent.* — Quéatif et Echard, *Script. ordinis prædicatorum*, Lut. 1719, t. I, p. 885.

— De doctrinà suà, deque Dei familiarite, quà se ad colloquium usque dignatum palam profitebatur, fidem æquo pertinacius tueri perseverat, mendacitatis et imposturæ demum convictus, impietatisque damnatus, in urbis quam deceperat medio cum aliis aliquot concrematur. — Pet. Valerianus, de Lit. infelicitate, p. 78, 79.

jour du supplice. Dès ce moment, ils appartenait aux membres de la confrérie du Temple qui ne devaient plus les quitter.

Savonarole et ses compagnons, qu'on avait séparés, implorèrent l'assistance d'un prêtre, qui leur fut accordée.

Après la confession, Jérôme demanda, comme une grâce, qu'il lui fût permis de passer quelques instants avec ses deux amis.

Le prêtre s'en vint à la seigneurie porter la prière du prisonnier.

— « Que vous en semble » lui dit-on.

— « Seigneurs, répondit le confesseur, les condamnés, avec les fers aux pieds et les mains liées, n'ont aucun moyen d'échapper. Je crois que, par pitié, vous pouvez leur accorder la triste consolation qu'ils réclament (1).

— » Eh bien donc! dirent les seigneurs, faites ce que la prudence vous dictera. »

Le geôlier alla chercher frère Dominique, frère Sylvestre et frère Jérôme, qu'il conduisit dans une petite salle à peine éclairée.

Tous trois restèrent un moment sans pouvoir parler: Savonarole rompit le silence.

« Frère, dit-il à Dominique de Pescia, il m'a été révélé que vous désiriez mourir dans les flammes pour souffrir plus longtemps. Vous ne savez donc pas qu'il n'est pas permis de se choisir son genre de mort: il faut recevoir avec soumission et joie celui que Dieu nous prépare. »

Dominique baissa la tête.

« Et vous, frère Sylvestre, continua Savonarole, il m'a été révélé que vous vouliez parler au peuple, et lui crier que vous mourez injustement. Gardez-vous-en bien; vous pécherez

(1) Rispose egli che ritrovandosi i meschini con i piedi in ceppi, sentenziati alla morte, con le mani legate e però non potendo fuggire, che quanto a lui non giudicava se non bene dargli questa consolazione avanti la morte. — Perusinus, in *Add. ad Vitam R. P. F. H. Savon.*, a Pico Mirand., Par., 1674, t. II, p. 407.

grièvement : Jésus-Christ sur la croix n'a pas voulu proclamer son innocence.»

Sylvestre baissa la tête.

Tous deux se jetèrent aux genoux du père, lui demandant sa bénédiction. On les sépara après qu'ils se furent donné le baiser d'adieu (1).

Alors Savonarole eut soif et demanda à boire; le geôlier lui apporta un verre qui n'était pas nettoyé (2), et que le frère repoussa du coude : un citadino le prit, alla le laver, et l'offrit au prisonnier plein jusqu'aux bords d'une eau fraîche. Savonarole le but d'un seul trait, et remercia l'âme compatissante de la voix et de l'œil. Pas un historien n'a pu nous dire le nom de ce bon chrétien : qu'il soit à jamais béni dans cette vie, car, dans l'autre, Dieu ne l'aura pas laissé sans récompense.

Ces gouttes d'eau firent sur le corps brisé du pauvre moine l'effet de l'opium : elles l'endormirent. Pendant quelques moments il sommeilla, après qu'il en eut obtenu la permission, sur les genoux de son confesseur. Il s'appelait Jacques Niccolini. En se réveillant, Savonarole se tourna tendrement vers le prêtre : « Merci, mon Jacopo, dit-il; cela m'a fait du bien. »

Le lendemain, les prisonniers entraient dans la chapelle du palais, pour assister encore une fois au saint sacrifice avant de mourir. Tous trois communièrent. Savonarole avait obtenu la grâce de prendre dans ses mains le pain de vie qu'il avait si souvent administré. Au moment où ses doigts touchèrent la sainte hostie, une prière d'ineffable parfum s'exhala de ses lèvres; il y avait dans cette oraison tout ce qui peut sauver une âme : la foi, l'espérance, la charité. Quand il eut fini, il se tourna vers les assistants et leur dit : « Je vous demande pardon à tous; priez Dieu qu'il me fasse miséricorde aussi, qu'il m'accorde la force nécessaire au

(1) Mss. de la Magliabecchiana. — Carle. — Burlamacchi.

(2) Molto schifo e fetente.

dernier moment, afin que l'ennemi du genre humain n'ait aucune puissance sur mon âme.»

Alors, les yeux noyés de larmes, il approcha ses lèvres de la sainte hostie et communia. Le chef de garde lui dit qu'il fallait partir.

Comme il descendait les degrés du palais, il rencontra Sébastien Buontempi, prieur de Santa Maria Novella, des conventicules, qui l'arrêta en lui disant : « Par ordre du père général, je dois vous dépouiller de votre scapulaire. — Le voici, dit Savonarole. O saint vêtement que j'ai conservé pur de toute souillure jusqu'à cette heure, adieu, puisqu'on veut que je me sépare de toi ! Adieu ! »

L'agonie des patients n'était pas finie. Avant de mourir, ils devaient paraître devant trois tribunaux dressés sur la place de Signori : le premier, près de la porte du palais, et où siégeait Mgr l'évêque Benoît de Pagagnoti; le second, au milieu de la colonnade, où se trouvaient Fr. Romolino, clerc espagnol, et qui depuis fut cardinal de Sorrente (1), et Joachim Turriani, général des dominicains (2); le troisième, à côté du Lion d'or, occupé par les Huit dits de garde, vêtus d'écarlate (3).

La dégradation sacerdotale devait avoir lieu sur la dernière marche du premier tribunal : un prêtre les revêtit d'habits ecclésiastiques, dont il les dépouilla, pendant que l'évêque,

(1) Qui tunc erat minister Romani gubernatoris. — Picus Mir., Vita Sav., t. II, p. 85.

(2) Le général des dominicains n'a pas été ménagé par quelques historiens, dévoués beaucoup plus à Savonarole qu'à la vérité. Mais voici ce qu'on lit au sujet du père dans la chronique de l'ordre : « Hic pater dulcissimus et humanissimus in benignitate et charitate ordinem gubernavit annis 13, mensibus duobus; nulli molestus nisi malis, omnibus bonis bonus. » — *Chronicon magistrorum ord. mag. gen. Romæ*, 1690, in-8°, p. 76, c. xiv. — C'était, du reste, un homme fort docte, ainsi qu'on le lit dans l'épithaphe de son tombeau à la Minerve à Rome.

(3) La signoria tutta parata di scarlatto che si doveva più tosto di felpa nera. — Fr. Leop. Migliore, Firenze, città nobilissima illustrata; Fir., 1684, in-4°, p. 222.

tenant par la main Savonarole, prononçait la formule : « Sois retranché de l'Église de Dieu militante et triomphante (1). »

Jérôme leva la tête, et regardant fixement son juge : « Militante ? oui, révérendissime seigneur ; mais triomphante, non : vous n'en avez pas le droit. »

Ils montèrent les marches du second tribunal, où Romolino dit aux patients : « Il a plu à Sa Sainteté Alexandre VI de vous libérer des peines du purgatoire et de vous accorder pleine et entière rémission de vos péchés : l'acceptez-vous ? »

Tous trois inclinèrent la tête, et dirent : OUI.

Alors on les conduisit au tribunal des Huit, où le secrétaire fit lecture de la sentence de mort : l'agonie était terminée ; le bourreau parut.

La veille, le bourreau de la ville, assisté de ses valets, de femmes, d'enfants du peuple, qui voulaient l'aider, et de frateschi même, qu'on arrêtait quand ils passaient sur la place, avait dressé un bûcher, formé de couches diverses de combustibles, jusqu'à la hauteur des loges. Au milieu s'élevait, semblable à nos mâts de vaisseau, une énorme pièce de bois que surmontait, en forme de croix, une poutre où les corps des trois condamnés pouvaient être accrochés sans se toucher. Derrière se dressaient trois escabeaux liés l'un à l'autre par une large planche ; c'était la place du bourreau. En face s'allongeait un escalier à jour, où quelques enfants du peuple parvinrent à se loger, armés de pointes de bois effilées au couteau, dont ils s'amusaient à percer la jambe des patients (2). Le père Maruffi monta le premier, l'œil humide de larmes qu'il ne pouvait ni réprimer ni cacher ; le père Dominique gravit le second l'échelle, le front haut, l'œil serein, la figure impassible.

Au moment où Savonarole mit le pied sur le premier

(1) Io ti privo e separo dalla Chiesa d'Iddio militante e trionfante. — Perusinus, in Add. ad Vit. Sav., p. 414.

(2) Perusinus, in Add. ad Vit. Sav., p. 417.

échelon, une voix cria : « Père, c'est le moment de faire un miracle ! Savonarole, pendant qu'on lui attachait le collier de fer, récitait le *Credo*. On entendit un craquement, c'était le pied du bourreau qui poussait le corps du pendu dans les flammes ; puis les râlements d'une voix étouffée qui murmurait *Gesù ! Gesù !* c'était celle de Savonarole qui vivait encore quand il tomba dans le brasier.

La veille du supplice, Dominique de Pescia, prieur des dominicains de Fiesole, écrivait à ses frères : « Mes bien-aimés dans les entrailles du Christ, comme la volonté de Dieu est que nous mourions, vous qui nous survivez, priez pour nous. N'oubliez pas nos recommandations : vivez dans l'humilité, dans l'amour, occupés sans cesse à de pieux exercices ; priez pour nous dans les jours de solennité, surtout quand vous serez tous réunis au chœur. Vous ensevelirez son corps, non pas dans l'église, mais à la porte. Vous célébrerez pour nous la messe..... Embrassez nos frères de Saint-Marc, et, pour moi particulièrement, nos frères de Fiesole, nos chers frères, dont les noms sont gravés dans mon cœur. Adieu. Prenez les sermons de frère Jérôme, qui sont dans ma cellule ; faites-les relier : un exemplaire restera dans notre bibliothèque, l'autre au réfectoire, où vous le lirez pendant le repas. »

La seigneurie, qui connaissait la dévotion superstitieuse d'un grand nombre de citoyens à Savonarole, donna l'ordre de jeter dans l'Arno tout ce que le feu n'aurait pu dévorer du corps des trois suppliciés. Pic de la Mirandole, le neveu du polyglotte, se promenait sur les bords du fleuve, prêt à recueillir les restes qui pourraient échapper aux fureurs de la populace. Le flot apporta quelque chose qu'il prit pour le cœur du martyr, car il croyait à l'innocence de son glorieux ami ; à l'entendre, l'Esprit saint, sous la forme d'une colombe, était venu plus d'une fois se poser sur l'épaule du prisonnier (1). Benivieni, chanoine, rassemblait pendant

(1) Silvester affirmavit columbæ speciem quæ sancti Spiritus præ-

le supplice tous les prodiges attribués à Savonarole, qu'il jetait plus tard dans le monde incrédule de Florence, en disant à son livre : « Va, pauvre petit, affronter les rires, les morsures et les sifflets. »

Tel est le résumé, décoloré sans doute, mais impartial, de l'histoire de Savonarole. La vie du moine a deux époques remarquables à divers titres : l'une qui se passe au couvent, l'autre à la seigneurie. Quand Jérôme évangélise ses frères sous les rosiers de Saint-Marc, qu'il monte en chaire pour s'attaquer au paganisme ; quand, de retour de ses prédications, il écrit en face du crucifix quelques-unes des pages de son *Triumphus Crucis*, il est d'une angélique beauté, et nous concevons l'enthousiasme qu'il excite alors, et qui dure encore après trois siècles écoulés. Mais quand il dit un éternel adieu à ces roses de Damas dont sa parole a presque le parfum, qu'il descend sur cette terre, qu'il se mêle parmi les hommes de la seigneurie, que de prêtre il devient homme d'État, tribun peut-être, alors il a beau faire du bruit, ce bruit ne vaut pas le doux silence où il cherchait et trouvait le Seigneur ; on ne pleure plus en l'écoutant ; on l'admire encore, mais on n'est plus attendri. Le voilà législateur, splendide encore dans ses misères, mais par la parole seulement : sa chute ne tarde pas à venir. Il fait des lois qu'il viole sans remords ; il répudie la logique pour écouter je ne sais quelle voix qu'on nomme nécessité, et qui n'est en vérité que ce *fatum* du paganisme qu'il a si glorieusement vaincu. La ville, la chaire, les consciences, l'Église, il trouble tout. Son maître après Dieu, Dieu plutôt dans son vicaire sur la terre, veut lui imposer silence, il lui désobéit ; on l'excommunie, il rit de la foudre. Voilà de grandes taches qu'il n'est permis à personne de

sentiam gratiamque indicaret, semel atque iterum se vidisse Hieronymi humero insidentem, argenteis aureisque coruscantem pennis redimitam, et rostro in aurem ipsius porrecto insurrantem. — J. F. Picus Mir., Vit. Sav., p. 123.

laver : Savonarole seul en avait le pouvoir, et c'est ce qu'il a fait du haut de son bûcher. Que des âmes prévenues ou passionnées posent sur sa tête une couronne, nous y consentons, pourvu que ce ne soit pas celle du martyr. Il a dit *oui*, quand on lui demandait s'il acceptait l'absolution du pape (1) ; ce oui tout catholique l'a réconcilié avec notre amour et notre admiration.

(1) Nous savons qu'un dominicain de Florence, dont nous regrettons d'avoir oublié le nom, s'occupe d'une histoire complète de Savonarole. — M. Audin, libraire à Florence, possède quelques poésies inédites du frère qu'il voulait imprimer, mais que la censure a refusé de laisser publier. — Nous avons vu pendant longtemps annoncer dans les catalogues de la maison Friedrich Perthes, à Hambourg, une vie de Savonarole en allemand. Nous croyons qu'elle n'a pas paru. — Mgr. Mansi, dans sa grande édition des *Miscell. Baluz.*, imprimée à Lucques, in-fol., a donné dans le t. IV le procès du dominicain, et dans le t. I deux lettres écrites par le moine à l'empereur et au roi d'Espagne, pour convoquer un concile où il se fait fort de prouver *per ratione naturale e sopra naturale* que le pape Alexandre VI n'est pas chrétien. — Nous citerons un Mss. de la Magliabecchiana, cod. XXVII, n° 203 ; les actes originaux et authentiques de la procédure n'existent plus. Dans une corniche de la galerie du cloître de Saint-Marc à Florence est le portrait du dominicain avec cette légende : « Hieronymus ferrariensis. ord. prædic., propheta, vir et martyr. » C'est l'ouvrage d'un peintre contemporain, Giov. delle Corniole, un des protégés de Laurent de Médicis, et dont parle Vasari. — En tête de la vie de Savonarole, par Razzi, Mss. qui existe à la bibliothèque du grand-duc à Florence, on a figuré le supplice des trois moines. Cette bibliothèque possède un bréviaire annoté de la main de Savonarole. — Quétif et Echard ont donné dans les *Scriptores ordinis prædicatorum*, t. I, 884-892, la liste de ses œuvres, mais tout à fait incomplète. L'*Index Romanus*, publié par ordre de Clément VIII, contient le titre des sermons du moine prohibés, *donec emendati prodeant*.